

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/09/2024 - 132796 - 1957 B 05457 - 572 054 575 - SOCIETE A & G. VALCKE & CIE

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL**

A&G VALCKE & Cie
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 731 983,96 Euros
Siège Social : 54, rue de Paradis 75010 PARIS
RCS PARIS B 572 054 575 (57B05457)

Procès verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 13 Juin 2024

**Greffe du tribunal
de commerce de Paris**
Acte déposé le :

10 SEP. 2024

Sous le N° : 132796

L'An Deux Mil Vingt Quatre
Le Treize Juin
à 12 heures

Les associés de la Société VALCKE & Cie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social 54 rue de Paradis à Paris 10ème sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chacun des associés présents au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Daniel de Botton représentant tant par lui même que comme mandataire le plus grand nombre de voix préside la séance et constate à la lecture de la feuille de présence que 442 parts sur les 485 composant le capital social sont présentes ou représentées, le quorum est atteint et qu'en conséquence l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- les convocations,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice 2023,
- le rapport général de la Gérance sur les comptes et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code du commerce,
- le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Le Président précise que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés au siège social plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que les associés ont eu tout loisir d'être informés avant la présente réunion et en donnent acte au Président.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

- lecture du rapport général et du rapport spécial de la gérance,
- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende,
- conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code du commerce,

Le Président donne ensuite lecture du rapport général et du rapport spécial de la gérance.

Cette lecture terminée, Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, les approuvent tels qu'ils leur ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée donne au Gérant quitus de sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 qui s'élève à **288 728,12 €** Euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	288 728,12 €
Lequel augmenté du report à nouveau de :	671 144,55 €
Fait apparaître un solde de :	959 872,67 €



Affectation :

Au poste « Report à Nouveau Créiteur » :	640 257,67 €
Distribution d'un Dividende de :	<u>319 615,00 €</u>
	959 872,67 €

Le dividende de 659 Euros par part sera mis en paiement au plus tard le 30 Juin 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du nouveau code du commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé, par le Président.



.....
Le Président.
Daniel de BOTTON

①

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : **A. G. VALCKE CIE.**
Adresse de l'entreprise **54 RUE DE PARADIS****75010 PARIS**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**Durée de l'exercice précédent : **12**Numéro SIRET : **57205457500012**Néant ☐ *

		Exercice N, clos le : 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	609 796	
	Constructions	AP	AQ	1 925 682	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	343 010	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	2 286	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	784 485	
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	900	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 426 415	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	69 102	
	Autres créances (3)	BZ	CA	45 558	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	820 990	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
TOTAL (III)		CJ	CK	935 651	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	2 306 041	2 362 067
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	0	(3) Part à plus d'un an : CR	72 902
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 731 983)	DA 731 983
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB 45 843
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 95 453
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF 328 077
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG
	Report à nouveau	DH 671 144
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 288 728
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 2 161 231
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 136 905
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 33 508
	Dettes fiscales et sociales	DY 30 421
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC 200 835
	Écart de conversion passif *	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 2 362 067
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 63 930
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.		Exercice N		Néant	*	
		France	Exportation et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * Services *	FD	FE	FF		
		FG	696 478	FH	696 478	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	696 478	FK	FL	696 478
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	2 003	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	698 482
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stocks (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	102 271	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	139 713	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	59 538	
	Salaires et traitements *			FY	37 925	
	Charges sociales (10)			FZ	14 635	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * dont montant de l'amortissement du fonds de commerce - dotations aux provisions *		GA	13 720	
				HS		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	37 348	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE	2 373		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	407 525	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	290 956	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	94 749	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	94 749	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	94 749	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	385 706	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 qu)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	96 978	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	793 231	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	504 503	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	288 728	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *	HP	
		Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 oct 1er)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS A5)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles	Facultative A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	609 796	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	1 954 630	KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3	343 010	KS		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	2 907 436	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	800 021	8V		8W 94 749
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	900	1U		1V	
TOTAL IV		LQ	800 921	LR		LS 94 749		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3 708 358	ØH		ØJ 94 749	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste		par dépréciation à fin d'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	609 796	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	1 954 630	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	343 010	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	2 907 436	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IO	108 000	ØX	0	ØY	786 771	ØZ
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	900	2G	
TOTAL IV		13	108 000	NJ	0	NK	787 671	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	108 000	ØK	0	ØL	3 695 108	ØM		

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 bis 2024

Exercice N clos le 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise A. G. VALCKE CIE.										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM	1 797 373	PN		PO		PQ	1 797 373						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	114 588	PW	13 720	PX		PY	128 308						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	343 010	QA		QB		QC	343 010						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	2 254 972	QV	13 720	QW		QX	2 268 692						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 254 972	ØP	13 720	ØQ		ØR	2 268 692						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		R5		RT		RU		RV	
Autres Immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		S8		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo.	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW + NY)		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		A. G. VALCKE CIE.				Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR
	TOTAL I	3Z		TS		TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y
	TOTAL II	5Z		TV		TW	TX
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A		6B		6C	6D
		6E		6F		6G	6H
		Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
		9U		9V		9W	9X
		Ø6		Ø7		Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S
	Sur comptes clients	6T		6U	37 348	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A
	TOTAL III	7B		TY	37 348	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	37 348	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	37 348	UF		
	- financières		UG		UH		
	- exceptionnelles		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 36 II de l'annexe III au CGI.							

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise: A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *								
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	784 485	UM	0	UN	784 485			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	900	UV		UW	900			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	72 902		0		72 902			
	Autres créances clients	UX	33 549		33 549					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Peuvent pour dépréciation antérieurement constituée) UO	Z1								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	17 005		17 005				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	27 016		27 016				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	1 537		1 537					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
	Charges constatées d'avance	VS								
	TOTAUX		VT	937 395	VU	79 108	VV	858 287		
	RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
	à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	136 905		0		136 905			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 508		33 508					
Personnel et comptes rattachés		8C	2 439		2 439					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 828		5 828					
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	21 911		21 911					
	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	242		242					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupe et associés (2)		VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTAUX		VY	200 835	VZ	63 930		136 905			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	(2)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.					

Désignation de l'entreprise		A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐		Exercice clos le :	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET		31/12/2023	
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles	WE	XE
Autres charges et dépenses imputables (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail aménagé et de loyer d'option		RA			Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 series D du CGI)	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre IV)		WJ			Charges à payer liées à des états et territoires non coop ératifs non déductibles	XJ	XW
Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)	XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-MDT-SD)						I7	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
					113 958		K7
Moins-values nettes à long terme						IB	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						ZN	
						WN	
						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT :		Intérêts excédentaires (art. 39-1 3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MB
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
		TOTAL 1				WR	
						499 664	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Plus-values nettes à long terme						WV	
						WH	
						WP	
						WW	
						XB	
Autres plus-values imposables au taux de 19 %						IB	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	
Produit net des actions et parts d'intérêts :						XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)						ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD	
Abattement sur le bénéfice et les amortissements		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 series	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
		SEU-TE (art. 44 octies A)	BV	S.I.T.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA
		Passif urbain à dynamiser (art. 44 octies B)	PP	Recherche et développement à caractère innovant (art. 44 quinquies)	1F	Zone de développement prioritaire	XC
				Zone de revitalisation rurale	PC		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			Dont déduction exceptionnelle relative aux déductions (art. 39 decies E)	YH	XG
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	
Créance déduite par le report en arrière de déficit						ZI	
Deductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II				XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (II moins I)		XI	404 914		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		déficit (II moins I)		XJ			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				ZL			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	404 914		XO

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2024

Désignation de l'entreprise A. G. VALCKE CIE.			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit	K4bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XD)			YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciations *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :			Ligne WI	Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.										Néant ☐						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	645 965	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	344 794		Dividendes Autres répartitions		ZD									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	319 615									
					Report à nouveau	ZF										
	TOTAL I	ØF	990 759		(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	671 144									
								ZH	990 759							
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7		YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier												YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus												YS			
DETAILS DES POSTES	Sous-traitance												YT			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8		XQ			
	Personne(s) extérieur(s) à l'entreprise												YU			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	25 959		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV			
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES		ST	113 754		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052												ZJ	139 713		
	Taxes professionnelles*, CFE, CVAE												YW	502		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	59 036		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052												YX	59 538		
T.V.A.	Montant de la TVA collectée												YY	133 393		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	44 657		
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*												ØB	37 097		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*												ØS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société												ZK			
	Numéro de centre agréé* XP										Filiales et participations : (liste au 2058-C prévue par art. 38 de l'ann. 18 du CGI)		Si oui, cocher « si non » ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG			
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH			
GISE DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL					
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC					
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO					
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : **A. G. VALCKE CIE.** Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prlx de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **A. G. VALCKE CIE.**

Formulaire déposé au titre de l'IR

20

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.

Néant ☐*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bb du CGI) ③*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2024

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Données en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
	Dont apprentis YF		
	Dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	696 478	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL		
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	696 478	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 003	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	2 003	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	176 537	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	65 448	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 373	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	244 358	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	454 123	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	SA	454 123	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	696 478	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1.00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du 01/01/2023	au 31/12/2023	
Date de cessation	HR		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° S.RET

57205457500012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. G. VALCKE CIE.

ADRESSE (voie)

54 RUE DE PARADIS

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2.00

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

120.00

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4.00

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

362.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SC

Dénomination

TROIS B

N° SIREN (si société établie en France)

341065886

% de détention

22.00

Nb de parts ou actions

108.00

Adresse :

N°

29

Voie

RUE DU PROGRES

Code Postal

93100

Commune

MONTREUIL SOUS BOIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

MOZART ASSOMPTION

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

0.00

Nb de parts ou actions

12.00

Adresse :

N°

19

Voie

RUE CARPEAUX

Code Postal

75018

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mr

Nom patronymique

DE BOTTON

Prénom(s)

DANIEL

Nom marital

% de détention

35.00

Nb de parts ou actions

168.00

Naissance :

Date

21031951

N° Département

99

Commune

ALEXANDRIE

Pays

EG

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

FR

Titre (2)

Mr

Nom patronymique

BERTRAND

Prénom(s)

PIERRE

Nom marital

% de détention

26.00

Nb de parts ou actions

128.00

Naissance :

Date

19091944

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. G. VALCKE CIE.

N° SIRET

57205457500012

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Mr		Nom patronymique SUCCESION PERRIN		Prénom(s) JACQUES	
Nom marital		% de détention 8.00		Nb de parts ou actions 41.00	
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays FR	
Adresse :		N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays FR	

Titre (2) Mr		Nom patronymique BONTOUX		Prénom(s) BERNARD	
Nom marital		% de détention 0.00		Nb de parts ou actions 25.00	
Naissance	Date 03091952	N° Département 84	Commune VALREAS	Pays FR	
Adresse :		N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays FR	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :		N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :		N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :		N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :		N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :		N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :		N°	Voie		
Code Postal		Commune		Pays	

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

57205457500012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. G. VALCKE CIE.

ADRESSE (voie)

54

RUE DE PARADIS

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1.00

Forme juridique

SCI

Dénomination

PARADIS ILE DE FRANCE

N° SIREN (si société établie en France)

330982240

% de détention

10.00

Adresse :

N°

54

Voie

RUE DE PARADIS

Code Postal

75010

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2024

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 01/01/2023 Et clos le 31/12/2023		Régime simplifié d'imposition ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐		Régime réel normal ☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐		
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-D B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐		
A IDENTIFICATION A. G. VALCKE CIE.		Adresse du siège social
Désignation, SIRET, Adresse de la société : 54 RUE DE PARADIS 75010 PARIS 57205457500012		
Ancienne adresse : (en cas de changement)		B ACTIVITE
		Activités exercées :
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :		
SIRET		
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)		
1. Résultat fiscal		
Bénéfice imposable au taux normal	362 414	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 18%
2. Plus-values		
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies ☐		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies ☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies ☐	Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré ☐	PV exonérées relevant du taux à 15% ☐
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case) ☐		
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2045)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2. Au titre des revenus mobiliers est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité		
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2045)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE		
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%		
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2045)		
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐		Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désigné pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :		Nom et adresse de société tête de groupe :
Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2238 SD, Indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays		
H - COMPTABILITE INFORMATISEE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI ☐ NON Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE		
ECF : ☐ Désignation du prestataire :		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : \$		
Nom et adresse du conseil : \$		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		
Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA :		
Date : 25032024 Lieu : PARIS		
Qualité et nom du signataire : D. DE BOTTON CO.GERANT		
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐		

Désignation de l'entreprise **A. G. VALCKE CIE.**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2023**

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ①		Payées par la société elle-même (a)	319 615
		Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ②		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ③ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ④		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑤		Total (a à h)	319 615

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2024

Désignation de l'entreprise **A. G. VALCKE CIE.**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2023**

K – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.

du : 01/01/2023

Adresse : 54 RUE DE PARADIS

75010

PARIS

au : 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire D. DE BOTTON CO.GERANT		À PARIS le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		A. G. VALCKE CIB.		
N° d'identification (SIRET)		57205457500012		Exercice social
				31/12/2023
Total des dépenses visées à l'article 2038A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - [(2)+(3)+(4)]				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.